

Conseil Municipal du 3 février 2025

Rapport de présentation du Budget Primitif 2025

Rapporteur :

Jean-Michel Eon

Adjoint aux ressources humaines et aux finances

Sommaire

1- UN BUDGET QUI VIENT ANCRER LE PROJET DE COLLECTIVITE DANS UNE REALITE DE TERRITOIRE	3
1.1 FAVORISER L'EDUCATION, L'ENFANCE ET LA JEUNESSE	3
1.2 CONFORTER LA COHESION SOCIALE ET LES SOLIDARITES	6
1.3 SOUTENIR LA DYNAMIQUE CULTURELLE ET SPORTIVE	8
1.4 SOUTENIR LES ASSOCIATIONS, LES INITIATIVES LOCALES ET LA PARTICIPATION CITOYENNE	9
1.5 AGIR POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE MAITRISE ET LA PRESERVATION DU CADRE DE VIE	10
1.6 MAINTENIR LES RESSOURCES INTERNES DANS UNE GESTION SAIN ET SOBRE	12
2 BUDGET 2025, LES EQUILIBRES FINANCIERS	15
2.1 L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	16
2.1.1 UNE PROGRESSION MARQUEE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	16
2.1.1.1 LES CHARGES A CARACTERE GENERAL	17
2.1.1.2 LES DEPENSES DE PERSONNEL	17
2.1.1.3 LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES	18
2.1.1.4 LES AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	18
2.1.2 UNE CROISSANCE RELATIVEMENT SOUTENUE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	18
2.1.2.1 UNE DYNAMIQUE FISCALE PRIMORDIALE MAIS MODEREE POUR 2025	19
2.1.2.2 LES AUTRES TAXES LOCALES :	21
2.1.2.3 LES PARTICIPATIONS DE NANTES METROPOLE	21
2.1.2.4 LES DOTATIONS DE L'ETAT	22
2.1.2.5 LES PARTICIPATIONS DE LA CAF	23
2.1.2.6 LES AUTRES RECETTES DE GESTION	23
2.1.3 LA PRESERVATION DES EPARGNES ET DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	24
2.2 L'EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	25
2.2.1 LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	25
2.2.2 LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	25
2.2.2.1 LES DEPENSES D'EQUIPEMENT	27
2.2.2.2 RECAPITULATIF DES AUTRES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2025 PAR POLITIQUE PUBLIQUE :	28
2.2.2.3 REMBOURSEMENT ET EVOLUTION DE LA DETTE	30
2.2.2.4 DECOMPOSITION DES EMPRUNTS DE LA COLLECTIVITE :	31

1 Un budget qui vient ancrer le projet de collectivité dans une réalité de territoire

Alors que depuis maintenant quatre ans les crises s'enchaînent, la Commune, échelon de proximité pour les citoyens, a su démontrer la force du service public. D'abord sanitaire, puis géopolitique, sociale et économique, écologique et climatique, la crise est désormais institutionnelle...

Le débat sur les orientations budgétaires, qui s'est tenu le 16 décembre 2024, a été l'occasion de rappeler ce contexte économique global et les incertitudes sur le contenu de la future Loi de Finances. Pour autant, ce débat a aussi mis en avant une gestion financière saine depuis plusieurs années, qui permet aujourd'hui de proposer un budget 2025 ambitieux et volontariste.

2025, dernière année pleine du mandat, est une année de concrétisation des actions et des projets initiés depuis 2020. Ainsi, les propositions budgétaires s'inscrivent dans cette dynamique et viennent conforter les ambitions politiques autour des enjeux de cohésion sociale, de proximité et de transition écologique. Au travers des nombreuses actions qui figurent, le budget 2025 vient ancrer les actions du projet de collectivité dans une réalité de territoire au service des habitantes et des habitants.

1.1 Favoriser l'éducation, l'enfance et la jeunesse

Une ville qui favorise l'épanouissement dès le plus jeune âge : cette ambition s'affirme notamment à travers le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) fin 2024. A travers ce projet commun, la Ville vise le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. Ceci dans plusieurs domaines : petite enfance, enfance, jeunesse, soutien de la parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits et inclusion des personnes en situation de handicap, ...

Aussi, les budgets consacrés annuellement aux politiques publiques petite enfance, éducation, restauration scolaire et jeunesse représentent naturellement le premier poste budgétaire de la collectivité. Pour 2025, les dépenses afférentes à ces politiques publiques représentent un montant global d'environ **13,23 millions d'euros**, soit 11 621 000 euros en fonctionnement et 1 609 000 euros en investissement (soit **36,5% du budget global** tant en fonctionnement qu'en investissement).

Politique publique petite enfance

En tant qu'autorité organisatrice du service public de la petite enfance depuis le 1^{er} janvier 2025, la Ville souhaite développer et diversifier une offre d'accueil adaptée aux jeunes enfants, sécurisante, et favorable au développement, et permettant aux parents une meilleure articulation entre vie familiale et vie professionnelle.

La politique publique de la petite enfance intègre en 2025 le projet de rénovation du multi-accueil « Maison des Fripouilles », situé dans le bourg. Après une période d'adaptation des espaces, il permettra, à terme, l'accueil de 30 berceaux dans cette structure. Ces nouvelles places créées viennent compléter l'offre municipale boostée fin 2024 avec l'implantation facilitée d'une crèche privée boulevard des Martyrs de la Résistance (financement annuel de 6 berceaux par la Ville). Par ailleurs, considérant les enjeux en termes de dynamisation du réseau des assistants maternels, le Relais Petite Enfance (RPE) poursuit son accompagnement et la réalisation de son plan d'action.

Les chiffres clés du budget 2025 :

2 multi-accueil, 1 relais d'assistantes maternelles + 6 berceaux au sein de la structure privée gérée par Les Petits Chaperons Rouges

- Dépenses de fonctionnement : fournitures et prestations de service, dépenses de personnel : **1 341 000 euros (+2,0%) soit 4,6% des dépenses de fonctionnement globales ;**
- Recettes de fonctionnement : 772 000 euros, dont 158 000 euros de participations des familles, et 584 000 euros de Prestations de Service Unique (PSU) et de bonus territoire versés par la CAF ;
- Dépenses d'investissement : 323 000 euros.

Politiques publiques éducation et restauration collective

L'éducation a une place centrale à la Ville de Couëron, car chaque enfant apprend, construit ses repères et se structure à partir des influences volontaires et involontaires qu'il reçoit de son environnement. Dès lors, l'éducation est une question qui concerne tout le monde et englobe l'ensemble des temps et des espaces de vie de l'enfant : familial, scolaire, temps libre. Incarnée dans le Projet Educatif de Territoire (PEdT), la politique éducation vise l'épanouissement et la réussite éducative de tous les enfants. La Ville veille également à assurer à tous les enfants l'accès à une restauration saine, sûre et durable.

Du côté des sites scolaires publics, dans l'objectif de favoriser les conditions d'apprentissage des enfants et d'améliorer les conditions de travail des personnels participant à l'action éducative du territoire, la Ville poursuit son plan de rénovation. Ainsi, les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire Aristide-Briand, qui fêtera ses 100 ans en 2025, vont se finaliser au printemps. Les panneaux photovoltaïques qui seront installés sur la coursive viendront augmenter la part d'énergie renouvelable produite sur le territoire. Par ailleurs, le réaménagement des cours d'école Léon-Blum et Anne-Frank va être initié à l'été 2025. Ce projet a pour objectifs de désimperméabiliser et végétaliser les espaces, pour réintégrer de la biodiversité dans les cours d'école, diminuer les effets d'îlots de chaleur générés par les aménagements existants, et de favoriser l'inclusion et l'égalité filles-garçons en repensant et réadaptant les espaces.

La Ville poursuit l'éducation à l'alimentation des enfants. L'objectif de la restauration est de faire découvrir aux enfants le maximum d'aliments afin d'élargir leur panel alimentaire. Environ 70 actions éducatives sont menées sur l'ensemble des restaurants chaque année. Les autres actions continuent et notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire avec la totalité des biodéchets recyclée. Lauréate de l'appel à projets Mieux manger pour tous depuis 2023, la Ville poursuit son engagement sur le champ de la lutte contre la précarité alimentaire en apportant notamment son appui auprès des Restos du Cœur et du Secours Populaire : production de repas dédiée, en plus des dons des excédents (800 kg de denrées données en 2024).

La Ville a par ailleurs été labélisée « Territoire bio engagé », label qui valorise les collectivités qui agissent sur leurs approvisionnements en produits bio, et disposent de terres agricoles bio. A Couëron,

35 % des denrées servies aux enfants sont bio et 39 % de la surface agricole utile est bio. Cette labellisation en lien avec la démarche qualité « Mon restau responsable® » témoigne de l'engagement de la Ville dans la transition vers une alimentation locale et responsable, qui développe la sensibilisation des citoyens de demain aux enjeux alimentaires.

L'année 2025 permettra l'évaluation de la politique tarifaire des prestations aux familles, relevant des temps péri-éducatifs et extrascolaires mise en application à la rentrée scolaire 2024. L'objectif était bien de proposer une tarification plus solidaire et plus juste pour les familles, tout en préservant les recettes tarifaires de la Ville, en s'articulant avec la démarche engagée par le CCAS en matière d'actualisation des aides facultatives, et avec les prestations des acteurs associatifs concernés.

Les chiffres clés du budget 2025 :

6 écoles élémentaires, 5 écoles maternelles, 1 groupe scolaire, 1 cuisine centrale, 7 offices de restauration, 2 139 enfants accueillis au 1^{er} janvier 2025 dont plus de 80% déjeunent quotidiennement en restauration.

- **Dépenses de fonctionnement : 10 127 000 euros (+0,5%), soit 34,8% des dépenses de fonctionnement globales, se déclinant comme suit :**
 - *Soutien à l'enseignement primaire public : fournitures et prestations de service (dotations scolaires, animations et sorties scolaires, charges générales, dépenses de personnel, ...) : 2 100 000 euros (+1,9%) ;*
 - *Activités de loisirs péri-éducatifs : « ateliers » Ville, périscolaire et ALP du mercredi après-midi (fournitures et prestations de service, charges générales, dépenses de personnel,) : 3 042 000 euros (+8,2%) ;*
 - *Restauration : fournitures et prestations de service associés, charges générales et dépenses de personnel : 4 167 000 euros (+1,9%) ;*
 - *Autres contributions (OGEC, participations scolarisation hors commune) : 326 000 euros (+2,2%) ;*
 - *Dépenses liées à la relation aux familles et aux fonctions administratives : 490 000 euros (-19,9%).*

- **Recettes de fonctionnement : 2 534 500 euros, soit 8,4 % des recettes de fonctionnement globales, se déclinant comme suit :**
 - *Participation des familles : 1 493 000 euros ;*
 - *Dotations de soutien des rythmes scolaires : 100 000 euros ;*
 - *Prestation de Service Ordinaire (PSO) CAF : 526 000 euros ;*
 - *Bonus Territoire : 301 900 euros ;*
 - *Participation des autres communes aux enfants scolarisés à Couëron : 11 000 euros ;*
 - *Autres dotations/subventions de fonctionnement perçues : 102 400 euros.*

- **Dépenses d'équipements (investissement) : 1 285 000 euros, soit 17,9 % des dépenses d'investissement totales, comprenant notamment le début des engagements financiers pour la nouvelle cuisine centrale durable (300 000 euros), la fin des travaux de rénovation de l'école Aristide Briand (200 000 euros), la réfection de la cour de l'école Anne Frank Léon Blum**

(200 000 euros), la rénovation des sanitaires de l'école élémentaire Erdurière (100 000 euros) et l'acquisition de matériel de restauration (100 000 euros).

Politique publique jeunesse

Au titre de la politique publique jeunesse, la Ville accompagne les jeunes du territoire en développant leur citoyenneté et leur autonomie. Ainsi, le Quai (espace ressources) accueille les jeunes de 15 à 25 ans sur les thématiques qui les concernent : insertion professionnelle et sociale, accès aux droits, information jeunesse ... L'équipe d'accompagnateurs 15-25 ans écoute, soutient et oriente les jeunes dans leurs démarches, qu'elles soient personnelles ou collectives, professionnelles ou citoyennes. De plus, pour accompagner ces jeunes vers l'emploi, la démarche "Accès aux jobs d'été" sera reconduite au printemps 2025 avec des ateliers de préparation et un forum proposant des conseils avec la participation des recruteurs.

Les chiffres clés du budget 2025 : le Quai, magasin à huile, salle et studios de répétition...

- Dépenses de fonctionnement : **153 000 euros** (-6,3%) ;
- Participation CAF « Le quai » : **33 200 euros**.

1.2 Conforter la cohésion sociale et les solidarités

Le projet de collectivité réaffirme la volonté de développer une ville au service de ses habitants, favorisant la cohésion sociale et la solidarité en agissant contre les inégalités et les exclusions et en facilitant l'accès aux services publics.

A ce titre, la Ville et son CCAS déploient des politiques publiques en faveur de la cohésion sociale, de la solidarité, et de la relation aux usagers.

Politique publique solidarité

La Municipalité a mis l'habitant au cœur de son projet de collectivité pour favoriser la cohésion sociale et le bien vivre ensemble. Couëron est une ville solidaire qui aide à aller vers l'autonomie et prend soin de votre santé, une ville qui permet aux personnes âgées d'y vivre le plus longtemps possible, dans de bonnes conditions, une ville sûre, qui consolide les orientations en matière de tranquillité publique.

L'action sociale est au cœur du projet municipal avec un soutien réaffirmé à son CCAS. Initiée en 2024, la réactualisation des aides facultatives sera pleinement déployée en 2025. La démarche doit permettre d'accompagner les habitants les plus vulnérables en articulant les différents dispositifs d'aides existants. Ces aides du CCAS, accordées sur barème ou sur dossier, constituent des outils dans l'accompagnement des personnes fragilisées.

Par ailleurs, pour lutter contre le non-recours aux soins des habitantes et des habitants, la ville de Couëron a souhaité proposer une mutuelle communale - complémentaire santé - offrant de nombreuses garanties, durable et à un prix abordable pour tous les budgets. Afin de soutenir financièrement les ménages les plus modestes dans le paiement de leur cotisation à cette mutuelle, une aide financière du CCAS est créée à partir de 2025.

Répondant aux enjeux de longévité, la Ville a adopté en 2024 son plan d'action « Bien Vieillir à Couëron ». Fruit d'un diagnostic et d'une concertation menés avec des habitants et des partenaires, il vise à améliorer la prise en compte des besoins spécifiques des habitants seniors de la Commune. Analysé par le prisme des Objectifs de Développement Durable (ODD), il intègre également les enjeux de transition écologique dans ses actions comme les aménagements d'espace public (ex : diagnostic en marchant du cœur de la Chabossière réalisé en 2024)

Une première réponse qui s'inscrit dans le projet « Bien vieillir à Couëron » est l'ouverture de la résidence autonomie à la Métairie, la Résidence du Lac qui propose 24 logements locatifs sociaux et une résidence autonomie de 40 logements construits dans un environnement paysager, ainsi qu'un tiers-lieu, espace d'animation générateur de lien et ouvert sur le quartier. Par ailleurs, le « Guide seniors » dont la première édition est parue fin 2024 avec le soutien financier du Réseau Villes Amies des Aînés, répond à un besoin d'information sur les offres du territoire, exprimé par les seniors.

Les chiffres clés du budget 2024 :

- **1 100 000 euros** de subvention de la Ville au C.C.A.S., correspondant à environ 72% du budget du C.C.A.S. (budget prévisionnel du C.C.A.S en fonctionnement : 1 537 000 euros) ;
- **58 000 euros** de dépenses d'investissement pour les logements d'urgence, un véhicule et les logiciels métier.

Politique publique relation aux usagers

Couëron est une ville accueillante et qui entend le rester. Elle est une véritable accompagnatrice du bien vivre : un service public efficace, une ville solidaire qui aide à aller vers l'autonomie, une ville sûre, qui prend soin de votre santé, une ville qui permet aux personnes âgées d'y vivre le plus longtemps possible, dans de bonnes conditions.

Poursuivant le projet de facilitation des démarches administratives, la Ville s'est engagée dans la création d'un Espace France Services, lieu d'accueil, de conseil et d'accompagnement aux démarches, s'appuyant sur un réseau et une participation d'institutions telles que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT)... La volonté est de permettre aux habitants d'accéder à leurs droits sociaux dans un contexte de complexité administrative et de développement du numérique. Installé provisoirement dans une structure modulaire remobilisable, permettant son réemploi et par conséquent, optimisant l'impact carbone du bâtiment, implanté sur le parking du gymnase Moisan (travaux à partir du printemps 2025), ce nouvel Espace France services ouvrira en septembre. Ce nouveau service s'intégrera, à terme, dans le bâtiment municipal réhabilité place des Cités.

Les chiffres clés du budget 2025 :

- **520 000 euros** de dépenses de fonctionnement accueil et citoyenneté (+13,8% principalement liés au nouvel Espace France services) ;

- **656 000 euros** de dépenses d'investissement correspondant aux travaux provisoires de la Maison France Services sur le quartier de la Chabossière, aux travaux sur le cimetière de l'Épinette, ainsi qu'aux études de réhabilitation du centre Henri Normand.

1.3 Soutenir la dynamique culturelle et sportive

Piliers essentiels du modèle social et du bien-vivre ensemble, la culture et le sport contribuent à l'émancipation de chacun, quel que soit son âge. S'appuyant sur la vitalité des associations et la diversité de l'offre proposée, la proposition budgétaire 2025 s'élève à **6 millions d'euros** (3,5 millions d'euros en fonctionnement (hors subventions aux associations culturelles et sportives) et 2,1 millions d'euros en investissement), soit **12,1%** du budget global de fonctionnement, et **21,8%** des dépenses d'équipements.

Politique publique culture et patrimoine

Sur le secteur culturel et patrimoine, les études préalables à la restauration de la Tour à Plomb permettront d'initier les travaux de restauration de ce monument historique. Parallèlement, la création du comité scientifique et citoyen permettra de faire émerger les enjeux partagés ainsi que des pistes de valorisation qui nourriront le programme de valorisation de l'édifice. De plus, en 2025, et comme tous les 2 ans, la Ville proposera un programme autour des journées européennes du patrimoine, visant à faire découvrir aux Couëronnaises et Couëronnais la richesse du patrimoine de la Ville. En parallèle, l'ambitieux Dispositif d'Education Artistique et Culturel (DECA) continue de se déployer dans les écoles. Il s'inscrit dans la volonté de favoriser l'accès de l'enfant à la culture en proposant des actions dès la maternelle. Enfin, l'offre de spectacle vivant au sein du théâtre Boris-Vian est confortée avec plus de 45 représentations par an. Cette année 2025 marquera aussi le retour de la manifestation ligérienne Débord de Loire et l'organisation sur les quais d'une manifestation festive, culturelle et éco-responsable adossée à la parade nautique.

Coté lecture publique, outre un riche programme d'actions culturelles, la médiathèque Victor-Jara réinvente ses espaces et fait évoluer son mobilier dans le cadre d'un projet d'aménagement visant à être au plus près des besoins des usagers. Ce projet est inscrit dans le dispositif « Bien vieillir à Couëron » et bénéficie d'une subvention du fonds d'appui pour les territoires innovants seniors.

Les chiffres clés du budget 2025 :

Fonctionnement :

- **303 000 euros** au titre de l'action culturelle transversale ;
- **671 000 euros** pour la lecture publique ;
- **277 000 euros** pour le spectacle vivant ;
- **153 000 euros** pour le patrimoine culturel ;
- **166 000 euros** au titre des fonctions administratives.

Investissement :

- **452 000 euros** pour les équipements et projets culturels et patrimoine, dont **300 000 euros** d'études et de travaux pour la Tour à Plomb, **27 000 euros** pour la mise aux normes du Théâtre Boris Vian, et **47 500 euros** de renouvellement de matériels et mobiliers culturel et patrimonial.

Politique publique sport

Au niveau du sport, après une année 2024 portée par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, la Ville se concentre sur l'accompagnement de proximité de la pratique sportive et poursuit le renouvellement et la réhabilitation de ses équipements sportifs à l'instar du Dojo dont le programme a été validé en Conseil Municipal. Toujours dans un souci de limitation de son impact carbone, le Conseil Municipal a fait le choix d'une rénovation au lieu d'une déconstruction complète du bâtiment existant. D'autre part, l'éclairage du stade Hauray va être rénové et de nouveaux vestiaires vont être implantés sur le site Léo Lagrange.

En 2025, au-delà du maintien du soutien apporté aux pratiques sportives associatives, aux actions sportives menées par son service des sports dont celles relatives à l'éducation sportive à l'école, la Ville poursuit son programme de maintenance des équipements sportifs dans une logique d'amélioration et de confortation des conditions de pratiques.

Les chiffres clés du budget 2025 :

Fonctionnement :

- **457 500 euros** pour la piscine municipale ;
- **880 000 euros** pour les autres installations sportives (terrains et gymnases) et les autres actions d'animation, de promotion et de soutien à la pratique sportive (hors soutien aux associations).

Investissement :

- **400 000 euros** pour la réhabilitation du Dojo (crédits 2025, dans le cadre d'une autorisation de programme pluriannuelle de 1 600 000 euros) ;
- **100 000 euros** pour la création d'un city stade sur le quartier des marais ;
- **250 000 euros** pour le remplacement d'une centrale de traitement d'air de la piscine municipale ;
- **160 000 euros** pour la rénovation et mise en accessibilité du vestiaire central et le ravalement de façade du gymnase Gourhan ;
- **100 000 euros** pour le remplacement des éclairages du stade Hauray ;
- **530 000 euros** pour les autres dépenses d'investissement liées à la réhabilitation des infrastructures existantes, ou au renouvellement des matériels et mobiliers sportifs pour les salles et équipements mis à disposition.

1.4 Soutenir les associations, les initiatives locales et la participation citoyenne

La Ville façonne son territoire avec les habitants et les usagers, dans le dialogue et la concertation. Ces démarches permettent de valoriser les savoirs et les expériences des habitants, de recueillir leurs besoins et propositions, en mettant les habitants au cœur des projets de la collectivité.

Le dialogue citoyen s'est poursuivi en 2024, accompagnant les projets du mandat avec notamment le débat citoyen sur la tranquillité publique et la vidéoprotection. Le projet de valorisation de la Tour à Plomb initié va être accompagné par un conseil scientifique et citoyen de la Tour à Plomb. Dans la continuité de ses engagements en faveur de la transition écologique, la 3^{ème} édition de l'appel à

initiatives citoyennes « Faisons éclore vos projets » a été lancé. Les lauréats seront accompagnés en 2025. La Ville engagera également en 2025, avec ses habitants, l'identification des arbres remarquables du territoire.

Le dynamisme de la vie associative joue un rôle essentiel dans la création de liens et la cohésion sociale. La politique publique vie associative et initiatives locales vise à fortifier le tissu associatif et l'engagement bénévole, en harmonie avec le projet municipal.

La participation des habitants passe également par l'engagement associatif qui dynamise la vie du territoire. Pour accompagner ses acteurs, qui jouent un rôle essentiel de liens et de cohésion sociale, la Ville va poursuivre son investissement envers plus de 130 associations qui irriguent le territoire. L'organisation des rencontres associatives en 2024 a permis de réunir les acteurs du territoire et de confirmer le soutien de la Ville auprès des partenaires. Plus de 70 événements associatifs d'ampleur sont accompagnés chaque année par la Ville : mobilisation de moyens financiers, matériels ou humains. N'ayant pu se tenir en 2024 faute de moyens humains, le forum des associations sera reconduit en septembre 2025.

Pour 2025, l'enveloppe budgétaire consacrée aux subventions aux associations est confortée à hauteur de **1,14 millions d'euros** et sa déclinaison fera l'objet d'une approbation individualisée à l'occasion du Conseil Municipal d'avril.

Les chiffres clés du budget 2025 :

- **1 139 000 euros** d'enveloppe de subventions de fonctionnement, d'investissement et de subventions exceptionnelles (montant 2024 reconduit dans l'attente de l'instruction et du vote des subventions au Conseil Municipal d'avril 2025) ;
- **724 500 euros** d'autres dépenses de fonctionnement (602 500 euros) et d'équipement (122 000 euros) liées à la vie associative et aux initiatives locales.

1.5 Agir pour l'aménagement du territoire maîtrisé et la préservation du cadre de vie

La préservation des espaces verts et naturels participe à la qualité de vie des habitantes et des habitants. Cet enjeu se traduit en premier lieu par la mise en œuvre d'un périmètre de Protection d'Espaces Agricoles et Naturels (PEAN), qui sera soumis à enquête publique dans les prochaines semaines. La Ville est liée à son territoire agricole et naturel, qu'il convient de pérenniser dans ses fonctions environnementales, agronomiques, économiques et paysagères, et ce, dans le respect des objectifs du Programme Alimentaire de Territoire (PAT). Le maintien des exploitations et le développement du bio et de la vente directe constituent des priorités, aux côtés de l'aménagement foncier agricole forestier et environnemental. Le PEAN sera adopté en juin 2025.

Par ailleurs, la Ville s'est dotée d'un plan de gestion différenciée des espaces verts. Ce concept, qui consiste à adapter la gestion des espaces verts en fonction de leur utilisation et de leurs caractéristiques, vise à favoriser la biodiversité tout en répondant aux besoins des citoyens. Il a pour objectif d'améliorer la qualité des espaces verts, en proposant des aménagements adaptés aux différents usages. Ce plan va également permettre une meilleure gestion de nos espaces verts et naturels et se poursuivra avec l'intégration des ressources nécessaires pour répondre à cette nouvelle

organisation, contribuant à l'Atlas de la biodiversité métropolitaine dans une déclinaison locale dans son intégration en 2025.

En parallèle de cette démarche, la Ville et la Métropole ont revégétalisé la place Charles de Gaulle en créant un îlot de fraîcheur constitué d'espaces enherbés et arborés, qui sera finalisé par la plantation d'arbres début 2025.

Concernant l'aménagement du territoire, après un temps d'étude urbaine prospective sur centre bourg et une démarche participative, le plan-guide déployé à partir de 2025 fixe les orientations d'aménagement pour le centre-ville sur chacun des secteurs à enjeux identifiés.

Côté aménagement du territoire encore, plusieurs actions inscrites dans le cadre du plan vélos validé en Conseil Municipal de juin 2024 vont se concrétiser en 2025 : livraison de la voie verte Gâtine entre Couëron et Saint Herblain, finalisation des travaux de l'axe magistral entre Couëron et Nantes, déploiement des abris vélos dans toutes les écoles...

Enfin, dans la continuité de son engagement dans un plan de sobriété, 2025 va voir l'implantation d'ombrières photovoltaïques sur plusieurs parkings dont le nouveau P+R Gare (dont la livraison est attendue fin d'année 2025) et le parking du Centre Technique Municipal (CTM). Le territoire verra également en 2025 l'installation de 9 stations de recharge de véhicules électriques sur les parkings municipaux et métropolitains.

Parce-que la tranquillité publique est un levier du bien vivre ensemble, la municipalité a choisi d'étendre le dispositif de participation citoyenne à l'ensemble du territoire. En outre, poursuivant le travail issu des débats sur la vidéoprotection, la Ville intégrera au 1er janvier 2025 le Centre de Supervision Urbain de Nantes Métropole afin de déployer la vidéoprotection aux entrées et sorties de ville.

Au total, les dépenses liées à la mise en œuvre des politiques publiques concourant à l'aménagement et au cadre de vie (aménagement du territoire, espaces verts et naturels, et sécurité et tranquillité publique) s'élèvent à **3,35 millions d'euros**, (2,85 millions d'euros en fonctionnement et 490 000 euros en investissement), soit 9,90 % des dépenses de fonctionnement, et 6,8 % des dépenses d'investissement.

Les chiffres clés du budget 2025 :

- **1 940 000 euros** pour les espaces verts et naturels (+7,5%) : dont 287 000 euros de fournitures et prestations de service en fonctionnement, 1 358 000 euros de dépenses de personnel, et 295 000 euros en investissement (sécurisation de l'espace public, aménagement des aires de jeux et espaces publics, valorisation et embellissement du patrimoine paysager) ;
- **1 005 000 euros** pour l'aménagement urbain et l'action foncière, dont 165 000 euros de charges générales et d'études urbaines, 651 000 euros de dépenses de personnel, 120 000 euros de prélèvement au titre de la loi SRU et 68 000 euros d'investissement ;
- **520 000 euros** pour la prévention et la tranquillité publique, dont 393 000 euros en fonctionnement (correspondant principalement à des dépenses de personnel), et 127 000 euros en investissement.

1.6 Maintenir les ressources internes dans une gestion saine et sobre

La ville de Couëron, dans une juste maîtrise de ses finances est résolument tournée vers l'usager et le service public. La stratégie financière de la collectivité s'inscrit dans une vision à long terme du territoire et de ses enjeux urbains, démographiques et environnementaux.

La Ville sait pouvoir compter sur sa richesse humaine : les agents, acteurs majeurs du projet municipal et de sa performance, sont placés au cœur de la stratégie globale. Pour offrir un service public de qualité et accompagner le développement des compétences des agents, le budget dédié au plan de formation sera conforté. La mise en place d'une mutuelle prévoyance pour l'ensemble des agents de la collectivité sera accompagnée par une participation de la Ville modulée de 50 % à 60 % en fonction des revenus.

Le déploiement du parc de véhicules à faible émission se poursuit avec la mise à disposition de vélos à assistance électrique et de voitures électriques pour les déplacements professionnels des personnels de la Ville.

Le budget 2025 intégrera également la maintenance et le renouvellement des équipements informatiques et téléphoniques en répondant aux enjeux toujours plus prégnants de sécurité des systèmes d'informations.

L'entretien et la modernisation du parc immobilier de la Ville est un enjeu stratégique. Il s'agit pour la Ville de disposer d'un parc fonctionnel, sobre et efficient, pour mener à bien ses missions de service public et accueillir les publics dans un environnement adapté tout en garantissant les conditions de travail des agents. A ce titre, des travaux vont être initiés dès 2025 à l'hôtel de Ville pour améliorer l'isolation thermique du 2^{ème} étage et rénover l'aile ouest du bâtiment. Ceux-ci venant s'ajouter aux nombreux travaux bâtimentaires sur les différents sites de la Ville ou aux travaux de réaménagement de la plateforme du CTM. Par ailleurs, la Ville poursuit l'entretien et la rénovation du parc bâti en respect au décret tertiaire. Une enveloppe budgétaire annuelle est allouée à cette mise en œuvre permettant le remplacement des chaufferies, les projets d'isolation, et autres rénovations permettant un maintien ou une réduction des consommations. A cet effet, 400 000 euros seront consacrés aux travaux de rénovation thermique et énergétique et à la sécurité et la mise en conformité des bâtiments.

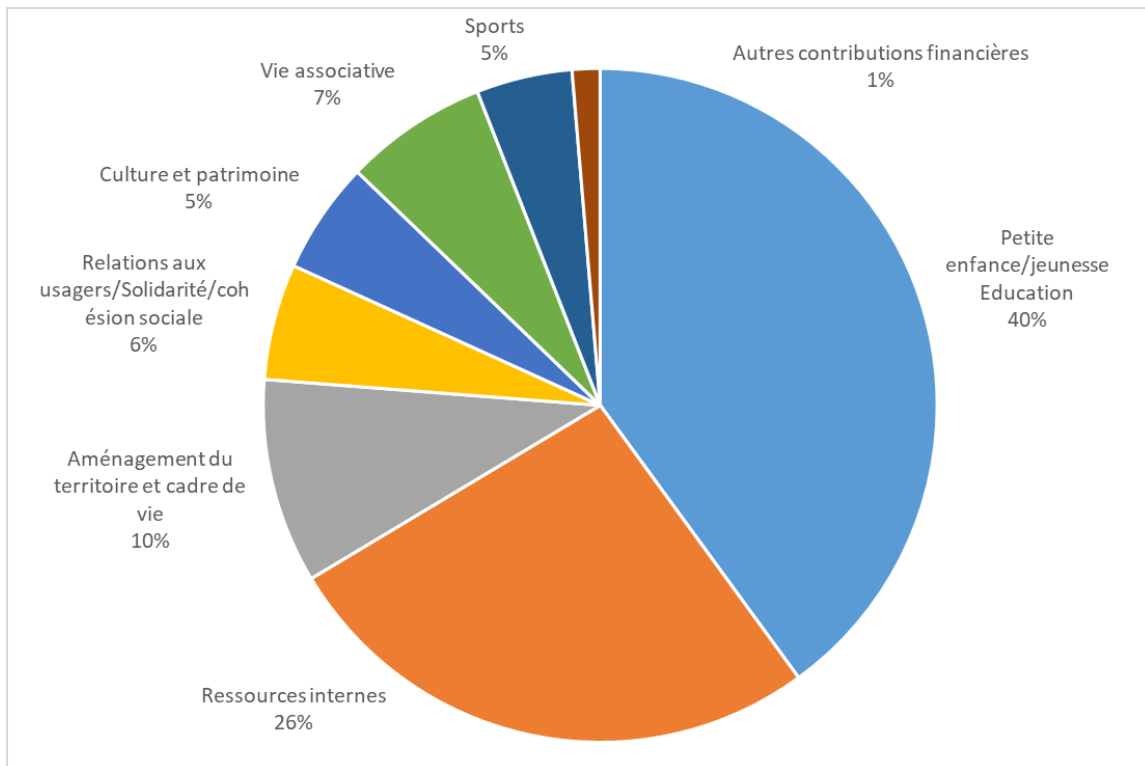
Le budget 2025 viendra donc apporter une réponse circonstanciée, tant en fonctionnement qu'en investissement, au regard des enveloppes dédiées au projet de collectivité.

Les chiffres clés du budget 2025 :

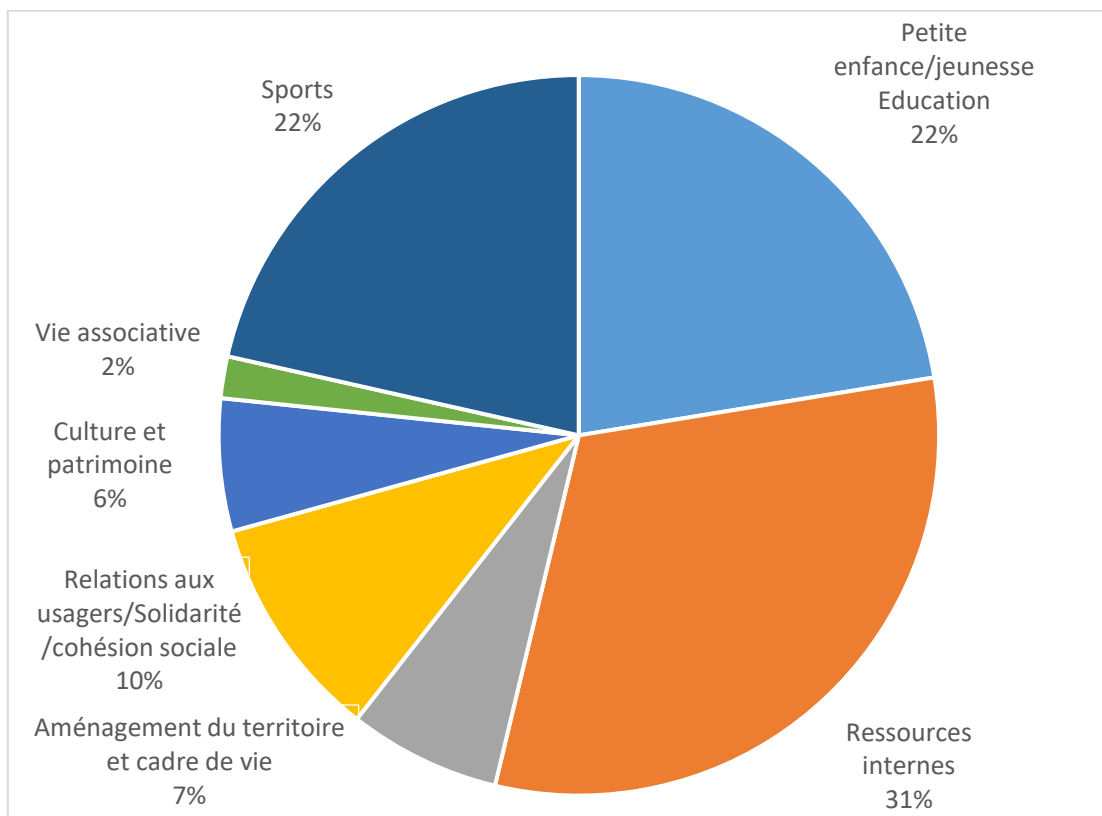
- **1 285 500 euros** de dépenses liées aux systèmes d'information (+3,7%) : fournitures et prestations de services infrastructures, application et équipements des services, téléphonie, et dépenses de personnel ;
- **1 744 000 euros** de dépenses liées aux moyens généraux (entretien ménager, parc automobile, achat/approvisionnement, fournitures administratives, mobilier...) (+1,7%) intégrant un crédit de 250 000 euros de renouvellement de la flotte automobile tendant au développement de véhicules plus propres et de vélos électriques ;

- **2 973 000 euros** de dépenses de fonctionnement et d'investissement liées aux travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, à l'entretien, la maintenance, la conformité réglementaire et la sécurité des bâtiments communaux (fournitures, prestations de services, dépenses de personnel du service patrimoine bâti, et petits investissements, hors gros projets déjà déclinés dans les politiques publiques sectorielles ci-dessus) ;
- **1 229 000 euros** de dépenses liées aux consommations de fluides et d'énergie (-3,8%) : eau, électricité, gaz, contrat d'entretien des installations de chauffage... ;
- **2 043 500 euros** de dépenses liées aux autres stratégies ressources (finances/commande publique, ressources humaines, communication interne...) : dépenses de personnel et dépenses de gestion courante.

Déclinaison des dépenses de fonctionnement par politique publique : 29 069 000 €



Déclinaison des dépenses d'investissement par politiques publiques : 7 174 300 €



2 Budget 2025, les équilibres financiers

Les orientations budgétaires débattues en décembre dernier ont permis de dessiner une trajectoire financière de mandat qui s'appuie, avant tout, sur la préservation des niveaux d'autofinancement brut et net. Les cadrages budgétaires infra annuels s'inscrivent dans cette stratégie d'équilibre pluriannuel global, tout en s'adaptant chaque année à un environnement législatif/réglementaire et économique en perpétuel mouvement.

Equilibre du budget 2025

Fonctionnement : 30 218 936 €	
<p>Dépenses de personnel : 20 180 000 € (66,8%)</p>	<p>Impôts et taxes locales : 17 566 445 € (58,3%)</p>
<p>Charges à caractère général : 5 458 412 € (18,2%)</p>	<p>Dotations de Nantes Métropole 4 939 057 € (16,4%)</p>
<p>Subventions associations et CCAS : 2 228 940 € (7,4%)</p>	<p>Dotations Etat : 3 468 240 € (11,5%)</p>
<p>Autres contributions financières : 1 161 598 € (3,8%)</p>	<p>Participation CAF : 1 543 620 € (5,1%)</p>
<p>Dotation amortiss. et provisions : 1 000 000 € (3,3%)</p>	<p>Autres recettes de gestion : 2 601 574 € (8,6%)</p>
<p>Virement à la section d'invest : 149 987 € (0,5%)</p>	
Investissement : 8 144 331 €	
<p>Remboursement capital de la dette : 850 000 € (10,4%)</p>	<p>Dotation aux amortissements : 1 000 000 € (12,3%)</p>
<p>Dépenses d'équipement et autres immobilisations : 7 294 331 € (89,6%)</p>	<p>Virement de la section de fonct : 149 987 € (1,8%)</p>
	<p>Autres recettes d'équipement : 1 089 095 € (13,4%)</p>
	<p>Emprunt d'équilibre : 5 885 249 € (72,3%)</p>

Pour l'exercice 2025, le budget s'équilibre globalement à 30,2 millions d'euros en fonctionnement et à 8,14 millions d'euros en investissement. En cohérence avec les budgets par politique publique déclinés ci-dessus, les principales orientations retenues sont les suivantes :

- une croissance relativement limitée des recettes de fonctionnement (+2,49 % par rapport au BP 2024), avec une dynamique fiscale modérée et des dotations d'Etat en forte diminution ;
- une progression notable des dépenses de fonctionnement (+3,52%), qui répond aux ambitions du projet de collectivité, mais qui reste impactée par le contexte national ;
- un niveau d'autofinancement préservé, de 1,05 million d'euros d'épargne brute, conforme à la trajectoire pluriannuelle définie dans la prospective financière 2022-2026 ;
- un programme d'investissement conséquent, qui sera marqué par un très fort niveau d'engagement avec 7,3 millions d'euros de nouveaux crédits (y compris dépenses d'ordre de 120 000 €) s'ajoutant aux 1,83 millions d'euros de reports/restes à réaliser 2024 ;
- un financement des dépenses d'équipement assuré par les ressources propres de la Ville (autofinancement : 14%), la mobilisation de co-financements institutionnels extérieurs (dotations, subventions : 13%) et par un emprunt d'équilibre (72%).

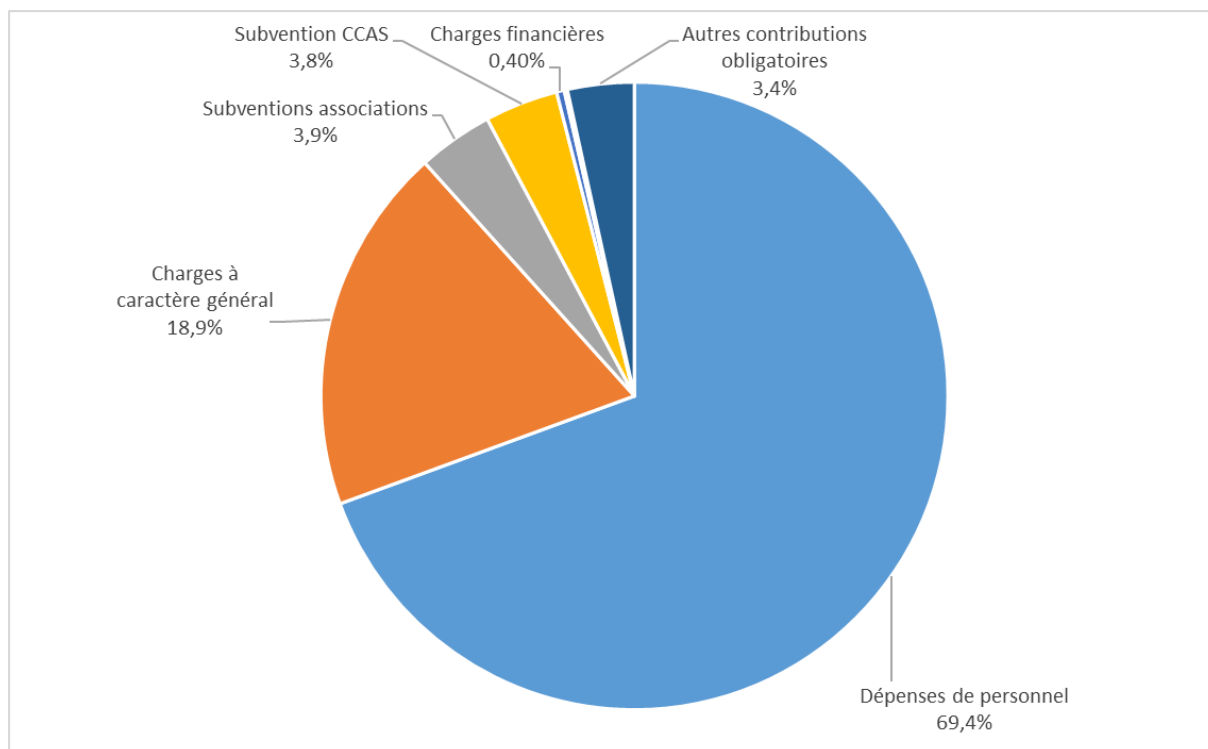
2.1 L'équilibre de la section de fonctionnement

L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à **30 219 000 euros**, incluant l'ensemble des opérations réelles et d'ordre. Par rapport au BP 2024 initial, il s'agit d'une progression de **780 000 euros, soit + 2,65%**.

2.1.1 Une progression marquée des dépenses réelles de fonctionnement

En neutralisant les opérations d'ordre, les dépenses réelles de fonctionnement représentent **29 069 000 euros**, soit une progression de **3,52%** par rapport au BP 2024.

Elles se décomposent de la manière suivante :



La structure 2025 des dépenses de fonctionnement est relativement proche de celle de l'année passée.

Le budget 2025 procède toutefois à un renforcement de la part des dépenses de personnel (qui passent de 68,2% en 2024 à 69,4% en 2025) et une diminution des charges à caractère général (qui passent de 20,2% en 2024 à 18,9% en 2025).

2.1.1.1 Les charges à caractère général

Ces dépenses sont inscrites à hauteur de **5 498 400 euros**, soit une diminution de **3,16%** par rapport au BP 2024. Cette limitation résulte en premier lieu des efforts de gestion réalisés par l'ensemble des directions et services de la Collectivité.

Les crédits alloués viennent naturellement accompagner les projets et actions prévus au projet de collectivité, dans un effort financier significatif consenti aux différentes politiques publiques. A ce titre, les augmentations les plus importantes sont ciblées en direction de l'éducation, la petite enfance, ainsi que pour les manifestations culturelles exceptionnelles.

Les montants de fluides (électricité et gaz principalement) sont en diminution du fait de la mise en oeuvre du plan de sobriété, mais restent à des niveaux élevés.

Ainsi, en 2025, les charges à caractère général représentent 18,9% des dépenses réelles de fonctionnement, et correspondent notamment aux dépenses :

- des activités scolaires, péri-éducatives, et de restauration (fournitures scolaires, transports scolaires, contrat de restauration, ateliers éducatifs...) : **1 310 000 euros** (+ 3,6%),
- de fluides (eau, électricité, gaz...) nécessaires au fonctionnement des bâtiments municipaux : **1 229 000 euros** (- 3,8%).

2.1.1.2 Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'élèvent à **20 180 000 euros** en 2025, soit une progression de **5,41%** par rapport au budget 2024, et représentent plus des deux tiers du budget total (69,4%).

Comme indiqué à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, la part des dépenses de personnel dans le budget continue de se renforcer. L'évolution prévue au budget 2025, même si elle intègre une part des besoins répondant au projet de collectivité, est surtout due à la projection des décisions gouvernementales de la fin d'année 2024 :

- la mise en oeuvre de l'adhésion obligatoire à la mutuelle prévoyance avec une base de participation de la Ville présentant des modulations de 50, 55, 60% (+ 82 000 euros),
- l'augmentation de la cotisation CNRACL de 3 points (+ 200 000 euros),
- l'augmentation URSSAF 1 point (+ 70 000 euros).

Toutefois, la Ville poursuit la mise en oeuvre du projet de collectivité qui conduit à une augmentation des effectifs répondant notamment à l'ouverture de l'Espace France Services (+ 3 ETP), le soutien à l'éducation et l'accompagnement dédié à l'aménagement du territoire et cadre de vie des Couëronnais et Couëronnaises.

A cela s'ajoute une nouvelle augmentation de 20 % de l'assurance statutaire dans le cadre du nouveau contrat et de l'évolution de la sinistralité, estimée à environ 56 000 euros.

2.1.1.3 Les subventions de fonctionnement versées

Comme évoqué en première partie, les subventions de fonctionnement versées représentent 7,7% du budget 2025, et se décomposent en deux parts :

- les subventions de fonctionnement aux associations : 1 129 000 euros (enveloppe reconduite en intégrant les subventions d’investissement, dans l’attente du vote des subventions au conseil municipal d’avril prochain),
- la subvention au CCAS : 1 100 000 euros (montant stable).

2.1.1.4 Les autres contributions obligatoires

Les autres contributions financières obligatoires sont globalement en augmentation. Elles correspondent notamment :

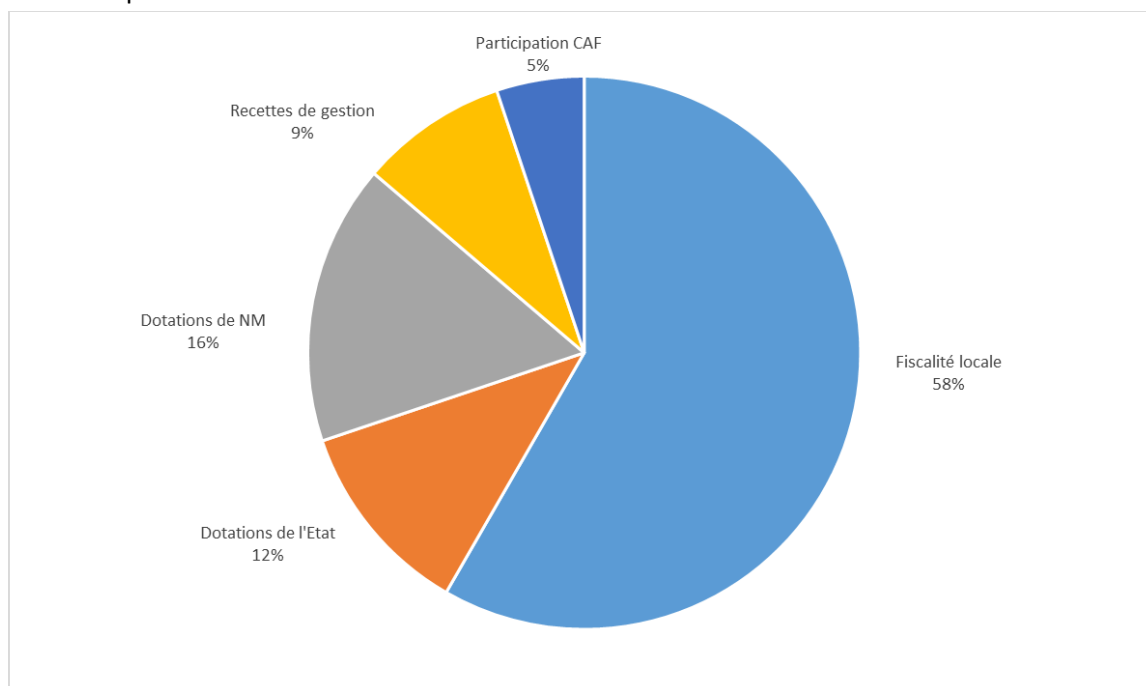
- au fonds de péréquation intercommunal (FPIC : 105 000 euros), montant en augmentation sensible du fait de l’évolution des critères de répartition, augmentation qui se poursuivra jusqu’en 2028,
- au prélèvement de la loi SRU (120 000 euros),
- à la participation à l’OGEC (283 270 euros),
- aux indemnités et frais de formation des élus : 230 150 euros.

Enfin, il est à noter une augmentation modérée des intérêts de la dette, à la suite de l’inscription au budget d’une souscription d’un nouvel emprunt. La dette ancienne reste parfaitement saine.

2.1.2 Une croissance relativement soutenue des recettes réelles de fonctionnement

En neutralisant les opérations d’ordre, les recettes réelles de fonctionnement représentent **30 119 000 euros**, soit une progression **de 2,49%** par rapport au BP 2024.

Elles se décomposent de la manière suivante :



Là encore, la structure du budget 2025 est assez proche de celle de 2024. La part de la fiscalité locale est en légère diminution dans le budget global (58,3% en 2025, contre 58,8% en 2024), avec pour corollaire une baisse assez sensible de la part des dotations de l'Etat (11,5% en 2025, contre 13,1% en 2024), compensée en partie par une hausse des dotations venant de la Métropole (16,4% en 2025, contre 15,3% en 2024), et dans une moindre mesure des autres recettes de gestion (8,6% en 2025, contre 8% en 2024).

2.1.2.1 Une dynamique fiscale primordiale mais modérée pour 2025

Depuis le début du mandat, les réformes fiscales successives engagées par le gouvernement (suppression de la taxe d'habitation, transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, exonérations fiscales de taxe foncière pour les locaux industriels compensés par des dotations de l'Etat) ont profondément impacté la structure des recettes du budget communal, et fait perdre de la lisibilité aux comparaisons pluriannuelles. Ces modifications sont d'autant plus importantes dès lors que les ressources fiscales représentent plus de 58% de recettes totales, constituant ainsi largement le premier levier de financement du projet de collectivité. En cela, l'autonomie fiscale, régulièrement mise à mal par l'Etat dans ses mesures en la matière, est primordiale dans l'équilibre global et dans la préservation de la santé financière de la Ville.

La nécessité de maximiser les recettes fiscales, pour financer notamment un programme pluriannuel d'investissement ambitieux, avait présidé, en 2022, à une augmentation des taux de taxe foncière votée par la Commune. En 2025, comme annoncé à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalité locale. La dynamique fiscale escomptée pour 2025 s'appuiera donc uniquement sur l'évolution légale des valeurs locatives et sur l'évolution physique naturelle du nombre de logements.

Depuis 2018, la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives est désormais automatiquement indexée sur l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH glissant de novembre à novembre) qui s'établit pour 2024 à 1,7%. Le budget 2025 intègre une évolution liée au nombre de logements (+0,4%) et est basé depuis 2024 sur les bases fiscales réalisées en année N-1 (en lieu et place des bases fiscales budgétées en N-1). C'est ainsi un produit fiscal complémentaire de 325 000 euros qui est inscrit au budget 2025, en attendant les notifications officielles des bases fiscales qui doivent intervenir avant la fin du 1^{er} trimestre 2025.

	Base BP 2024	Base BP 2025	Evolution
Taxe foncière bâti (TFPB)	27 744 400	28 327 000	+2,10%
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	275 000	280 900	+2,10%

	Taux 2024	Taux 2025	Evolution
Taxe foncière bâti (TFPB)	40,23%	40,23%	+0,00%
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	82,64%	82,64%	+0,00%

	Produits BP 2024	Produits BP 2025	Evolution
Taxe foncière bâti (TFPB)	11 161 586 €	11 395 979 €	+2,10%
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	227 353 €	232 128 €	+2,10%
<u>TOTAL</u>	11 388 939 €	11 628 017 €	+2,10%

	Effet bases	Effet taux	Somme
Taxe foncière bâti (TFPB)	+ 234 400 €	- €	+ 234 400 €
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	+4 800 €	- €	+4 800 €
<u>TOTAL</u>	+ 239 200 €	- €	+ 239 200 €

Le produit des impôts locaux directs s'établit à :

Compensation suppression taxe d'habitation sur les résidences principales (coefficient correcteur)	4 124 282 €
Taxe foncière bâti (TFPB)	11 395 979 €
Taxe foncière non bâti (TFPNB)	232 128 €
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	81 447 €
TOTAL IMPOTS LOCAUX 2025	15 833 836 €

2.1.2.2 Les autres taxes locales :

En dehors des impôts directs locaux, les autres taxes font l'objet d'inscriptions budgétaires à hauteur de **1 775 300 euros**, soit une stagnation (+0,02%), alors que les exercices budgétaires précédents avaient connu des évolutions sensiblement supérieures. Elles comportent notamment :

- les droits de mutation : **985 000 euros**. Après des années de forte augmentation, puis deux années 2023 et 2024 en forte diminution, l'inscription relative aux droits de mutation est légèrement inflatée de +2,6% en 2025, faisant l'hypothèse d'une légère reprise,
- la taxe sur l'électricité : **427 000 euros**. L'inscription budgétaire est inférieure à celle de 2024 (- 53 000€) afin de se rapprocher du réalisé constaté en 2024,
- la taxe sur les déchets : **117 000 euros**. Le montant est ajusté en cohérence avec la déclaration de tonnage de déchets traités par l'usine Arc en Ciel. Son montant reste quasi stable depuis 4 ans.
- la taxe sur la publicité extérieure : **110 000 euros**. Le montant 2025 est légèrement réajusté par rapport à 2024 (- 4 000 €), en cohérence avec le volume des enseignes et panneaux publicitaires constaté sur la dernière année,
- la taxe sur les pylônes électriques : **90 000 euros**. Le montant est réévalué à la hausse (+ 4 000 €), en cohérence avec le montant réellement encaissé sur l'année passée.

2.1.2.3 Les participations de Nantes Métropole

Les inscriptions budgétaires 2025 s'inscrivent en cohérence avec les dispositions du nouveau Pacte financier de solidarité 2022-2026 approuvé par le conseil métropolitain en décembre 2021. L'abondement des dispositifs existants, mais également la mise en place de nouveaux dispositifs d'aides aux communes pour les accompagner à la mise en œuvre des objectifs du projet métropolitain (fond de soutien à l'apprentissage de la natation des scolaires, fonds d'investissement pour la valorisation du patrimoine industriel et fluvial remarquable), permettent le réajustement à la hausse des différentes participations métropolitaines au budget communal :

- L'Attribution de Compensation (AC) : **3 601 000 euros** : ce montant intègre la mise à jour des espaces verts intégrés dans la convention de gestion. L'augmentation par rapport à 2024 est de 336 000 euros, dont 180 000 euros de recette exceptionnelle correspondant à 3 années de rétroactivité,
- la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), **1 210 000 euros** : le montant est ajusté à hauteur de -11 000 € en tenant compte de l'enveloppe allouée, de l'application des critères de répartition :

potentiel financier (40%), revenu par habitant (40%), effort fiscal (15%) et logement social (5%), et de la dynamique des recettes perçues par la Métropole,

- une dotation au titre du « fonds piscines » créé dans une logique de favoriser l'apprentissage de la natation : **99 000 euros**, ce qui couvre environ 15% des dépenses de fonctionnement de la piscine municipale,
- une dotation au titre du « fonds tourisme de proximité » pour la Gerbetière : **5 000 euros**.

2.1.2.4 Les dotations de l'Etat

Les montants sont globalement en forte diminution.

La dotation nationale de péréquation est prévue en légère baisse.

L'ensemble de ces éléments conduit à une diminution de BP à BP de – 230 000 euros, soit -6,4%.

- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Les deux dernières années ont connu de légères augmentations qui ne couvraient pas l'inflation, succédant depuis plus de 10 ans à des baisses parfois très fortes.

La redistribution par collectivité continue de connaître des fortes variations, en fonction des potentiels fiscaux par habitant des communes et de la dynamique de population.

Afin de se recaler au niveau du réalisé 2024, l'inscription budgétaire 2025 est en augmentation de 30 000 € par rapport au montant du BP 2024, dans l'attente de la notification officielle (intégrant l'effet population) de cette dotation au cours du 1^{er} trimestre 2025.

Montant estimé de la DGF 2025 : **2 630 000 euros**.

- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

L'inscription budgétaire est en diminution de - 13 000 euros en 2024, au regard du potentiel financier de la Commune et des tendances réalisées en 2023 et 2024, soit un montant estimé à **75 000 euros**.

- Les allocations compensatrices

Les décisions gouvernementales en matière de fiscalité locale ont largement impacté le régime des allocations compensatrices, dont l'augmentation « en trompe l'œil » n'a fait que compenser les pertes de recettes liées aux exonérations fiscales consenties.

Les allocations compensatrices sont prévues en diminution sensible de - 25,3%, soit - 220 000 euros, la requalification des bases foncières du site Arc-en-Ciel implique une perte d'allocations compensatrices de – 275 000 euros.

Montant 2025 estimé de la compensation au titre des exonérations de taxes foncières : **650 000 euros**.

- Le fonds de soutien aux rythmes scolaires

Ce fonds de soutien est alloué aux communes conservant une semaine scolaire de 4,5 jours, et s'élève à 50 euros par enfant scolarisé, soit un montant estimé à **100 000 euros**. A noter que lors de l'élaboration de la loi de Finances 2024, ce soutien a été un temps annulé, laissant craindre sa suppression pour les années à venir, possiblement dès 2026.

2.1.2.5 Les participations de la CAF

Avec la fin du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) au 31 décembre 2022, le partenariat financier avec la CAF s'incarne désormais au travers des « **bonus territoires** » dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG), en complément des prestations de service socle : Prestation de Service Unique (PSU) pour l'accueil des jeunes enfants en multi-accueil et Prestation de Service Ordinaire (PSO) pour les activités péri-éducatives organisées par la Ville.

L'enveloppe budgétaire globale précédemment attribuée dans le cadre du CEJ a vocation à être majoritairement préservée sur le territoire. En conséquence, les participations totales de la CAF sont ainsi estimées à 1 442 000 euros.

Pour Couëron, les montants prévisionnels s'élèvent donc à 526 000 euros au titre de la PSO, 428 000 euros au titre de la PSU et 488 000 euros de bonus territoire CTG.

2.1.2.6 Les autres recettes de gestion

Ces recettes diverses de gestion sont évaluées à **2 601 500 euros**. Elles sont composées principalement :

- des produits des services publics tarifés proposés aux Couëronnais : **1 772 000 euros**,
- des revenus de location des salles, immeubles et équipements communaux : **234 350 euros**,
- du remboursement sur rémunérations du personnel (indemnités journalières subrogées ou remboursement du risque statutaire) : **440 000 euros**,
- de diverses refacturations de charges supportées par la Ville au bénéfice de tiers (mise à disposition de personnel auprès des associations, remboursement des frais d'entretien et de gestion du vélodrome par la Métropole, participation des communes d'origine des enfants non couëronnais scolarisés dans les écoles de la Ville...) : **74 000 euros**.

Le budget 2025 des produits des services (**1 856 500 euros**) est en augmentation par rapport à l'année passée (+3,7%), notamment sur les recettes de restauration et de périscolaire. L'inscription intègre les effets d'une revisite plus globale de la politique tarifaire initiée en 2023.

Comme les années passées, ce sont toujours les services périscolaires et de restauration qui en représentent la part la plus importante (81,6%), avec une attention particulière portée sur l'augmentation de la fréquentation et l'évolution du quotient familial moyen.

Ces produits se déclinent principalement comme suit :

- les participations des familles au service de restauration scolaire : **1 063 500 euros** (58% des produits),
- les participations des familles aux activités périscolaires et d'accueils de loisirs : **451 000 euros** (25% des produits),
- les participations des familles à l'accueil des jeunes enfants dans les structures petite enfance : **158 000 euros** (9% des produits),
- les recettes liées à l'activité sportive et de loisirs (entrées piscines, cours de natation,...) : **38 000 euros**, en complément d'un montant de **54 500 euros** de participation des collèges et du lycée à la mise à disposition des équipements sportifs (5% des produits),
- les produits liés aux prestations funéraires (concessions...) : **35 000 euros** (2% des produits).

2.1.3 La préservation des épargnes et de la capacité d'autofinancement

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement constitue **l'épargne brute**. Celle-ci détermine directement les capacités de la Collectivité à investir car, après avoir assuré au minimum le remboursement en capital de la dette, son surplus, appelé également **épargne nette**, sert à financer le programme d'investissement de la Ville.

	BP 2024	BP 2025	Ecart en valeur	%
Dépenses de gestion	27 966 673 €	28 905 949 €	939 276 €	3,36%
Recettes de gestion	29 342 705 €	30 118 936 €	776 231 €	2,65%
Epargne de gestion courante	1 376 032 €	1 184 297 €	- 163 045 €	-11,85%
Dépenses exceptionnelles	15 000 €	5000 €	-10 000€	-66,67%
Recettes exceptionnelles	44 670 €	0 €	- 44 670 €	-100,00%
Epargne de gestion	1 405 702 €	1 179 297 €	-226 405 €	-16,11%
Dépenses financières	92 000 €	115 000 €	23 000 €	25,00 %
Recettes financières	- €	- €	€	%
Provisions	5 700 €	43 001 €	37 301 €	654,40 %
Epargne brute	1 308 002 €	1 049 987 €	-258 015 €	%
Remboursement d'emprunt	798 000 €	850 000 €	52 000 €	-19,73%
Epargne nette	510 002 €	199 987 €	-310 015 €	-60,79 %

Comme évoqué dans le rapport d'orientation budgétaire, la Ville continue de capitaliser sur la reconsolidation forte de son niveau d'autofinancement en 2022. La trajectoire s'inscrit ainsi dans une dégradation progressive et maîtrisée des épargnes à partir de 2023, en actant d'une progression annuelle assumée des dépenses de gestion supérieures à celles des recettes (effet ciseau).

Plus spécifiquement pour l'année 2025, le niveau d'autofinancement brut est fixé à **1 050 000 euros**, soit 12% des dépenses d'équipement prévues (8,96 millions d'euros).

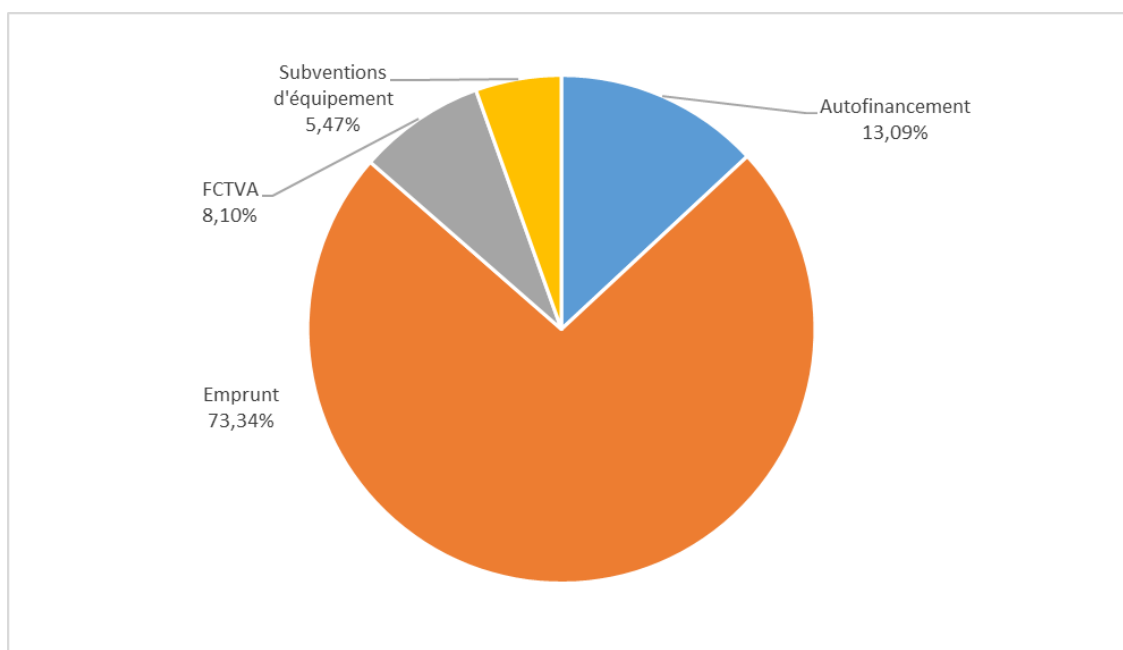
2.2 L'équilibre de la section d'investissement

L'équilibre de la section d'investissement s'établit à **8 144 300 euros**, incluant l'ensemble des opérations réelles et d'ordre (qui se neutralisent en dépenses/recettes).

2.2.1 Les recettes réelles d'investissement

Elles sont évaluées à **8 024 300 euros**, et sont composées :

- de l'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement : **1 050 000 euros**,
- du fonds de compensation de la TVA, sur la base des investissements 2024 : **650 000 euros**,
- de subventions d'investissement à hauteur de **439 100 euros**, correspondant à :
 - la participation de la CAF (aide à l'investissement) pour la maison des Fripouilles : 268 000 euros,
 - la recette DSIL pour les chaufferies Aristide Briand et stade Hauray et la rénovation énergétique : 90 000 euros,
 - la recette DSIL pour la chaufferie Anne Frank Leon Blum : 60 000 euros,
 - des recettes d'investissement des services : 21 100 euros,
- d'un emprunt d'équilibre : **5 885 250 euros**.



Les ressources propres de la section d'investissement (autofinancement et FCTVA) représentent environ 27% du budget d'investissement. La section d'investissement requiert ainsi un emprunt d'équilibre d'environ 5,9 millions d'euros qui ne sera mobilisé partiellement en 2025, compte tenu de l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2024 (approuvée en juin 2025).

2.2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'investissement comprennent :

- le remboursement en capital de la dette : **850 000 euros**,
- les dépenses réelles d'équipement : **7 174 300 euros**.

2.2.2.1 Les dépenses d'équipement

Les dépenses réelles d'équipement, qui s'élèvent à **7 174 300 euros** sont détaillées par politique publique en 1^{ère} partie du présent rapport, et récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Le BP 2025 s'inscrit en stricte cohérence avec le plan pluriannuel d'investissement 2021-2026, qui prévoit un effort d'investissement réactualisé à plus de 35 millions d'euros sur le mandat. A noter que ce montant n'intègre pas les restes à réaliser (reports) 2024 sur les opérations engagées, pour un montant d'environ **1 832 000 euros**, qui seront repris après approbation du compte administratif, au moment du budget supplémentaire.

Par ailleurs, la Ville continue de s'engager, dans un cadre pluriannuel, au travers de ses Autorisations de Programme (AP). Dans le cadre de la M57, les créations nouvelles, modifications et clôtures des Autorisations de Programme sont présentées et approuvées annuellement par le Conseil Municipal.

En conséquence, il est proposé de créer deux nouvelles Autorisations de Programme pour la restructuration et l'extension du bâtiment municipal place des cités et pour les travaux d'aménagements extérieurs du centre technique municipal, et de modifier les AP existantes.

La répartition prévisionnelle des crédits de paiements correspond aux montants du BP 2025, et est donnée à titre indicatif pour les exercices suivants. Elle est précisée dans les conditions ci-dessous :

AP N°2024-1 : Réaménagement des locaux des services					
Exercice	CP 2024	BP 2025	BP 2026	BP ultérieurs	Total
Crédits de paiement	71 881,43 €	500 000 €	500 000 €	228 118,57€	1 300 000 €

AP N°2024-2 : Tour à Plomb - restauration					
Exercice	CP 2024	BP 2025	BP 2026	BP ultérieurs	Total
Crédits de paiement	25 186,16 €	300 000 €	2 100 000 €	574 813,84 €	3 000 000 €

AP N°2024-3 : Cuisine Centrale municipale - construction					
Exercice	CP 2024	BP 2025	BP 2026	BP ultérieurs	Total
Crédits de paiement	50 490 €	300 000 €	1 200 000 €	6 837 441,36 €	8 387 931,36 €

AP N°2024-4 : Dojo Le Quintrec - réhabilitation					
Exercice	CP 2024	BP 2025	BP 2026	BP ultérieurs	Total
Crédits de paiement	2 652 €	400 000 €	1 100 000 €	97 348 €	1 600 000 €

AP N°2024-5 : Acquisition de véhicules					
Exercice	CP 2024	BP 2025	BP 2026	BP ultérieurs	Total
Crédits de paiement	125 850,37 €	250 000 €	324 149,63 €	0 €	700 000 €

AP N°2025-1 : Bâtiment municipal place des cités – restructuration et extension				
Exercice	BP 2025	BP 2026	BP ultérieurs	Total
Crédits de paiement	200 000 €	1 250 000 €	3 000 000 €	4 450 000 €

AP N°2025-2 : Travaux d'aménagements extérieurs du centre technique municipal				
Exercice	BP 2025	BP 2026	BP ultérieurs	Total
Crédits de paiement	300 000 €	1 400 000 €	0 €	1 700 000 €

2.2.2 Récapitulatif des autres opérations d'investissement 2025 par politique publique :

Politique publique	Opérations	Montant 2025
Solidarités	Logements d'urgence : travaux de réfection	13 000 €
Vie associative	Renouvellement du matériel et équipement évènementiel – mobilier logistique mis à disposition des associations	101 950 €
	Subventions d'investissement exceptionnelles aux associations	12 810 €
Culture et patrimoine	Théâtre Boris Vian - sécurisation des installations techniques	27 000 €
	Maison Audubon/Gerbetière : poursuite des travaux d'aménagement des extérieurs	25 000 €
	Ecole de musique : Rafraichissement	50 000 €
	Acquisition/renouvellement de matériel/mobilier et équipement culturel et patrimonial	47 595 €
Education	Ecole Aristide Briand : fin des travaux de rénovation de l'école	200 000 €
	Réaménagement restaurant Métairie	50 000 €
	Réfection de la cour de l'école Anne Frank Léon Blum	200 000 €
	Rénovation sanitaires élémentaire Erdurière	100 000 €

	Usages numériques dans les écoles (postes, VPI, ...)	12 360 €
	Acquisition de mobilier et matériel scolaire, péri-éducatif et de restauration	182 840 €
Petite enfance - jeunesse	Multi-accueil du bourg « La maison des Fripouilles » - réhabilitation et augmentation du nombre de berceaux	320 000 €
	Acquisition de mobilier et matériel service jeunesse et centres sociaux	2 000 €
	Acquisition de mobilier et matériel pour les structures petite enfance	2 560 €
Sports	Piscine : remplacement CTA, entretien et maintenance	291 500 €
	City stade quartier des Marais - construction	100 000 €
	Salle Multi Sport René Gaudin : rénovation chaufferie, accessibilité, rénovation toiture terrasse	130 000 €
	Stade Hauray : remplacement des éclairages du terrain	100 000 €
	Centre sportif Léo Lagrange : implantation vestiaires temporaires	50 000 €
	Construction d'un nouvel équipement sportif sur Léo Lagrange - études	60 000 €
	Gymnase Gourhan : rénovation et mise en accessibilité vestiaire centre et ravalement façade	160 000 €
	Gymnase Dufief : reprise du sol sportif	100 000 €
	Gymnase Boulery : rénovation chaufferie	40 000 €
	Renouvellement des équipements et matériels sportifs	102 000 €
Aménagement du territoire - cadre de vie	Travaux de réaménagement de l'espace public - requalification, sécurisation et entretien des espaces verts et urbains	165 000 €
	Travaux de renouvellement des aires de jeux (espaces publics, cours d'école ou multi-accueil)	75 000 €
	Acquisition de matériel et d'engins espaces verts, mobilier urbain et autres équipements espaces publics	55 000 €
	OAP Langevin : étude technique préalable	64 300 €
	Plan vélo – déploiement de parkings vélos dans les écoles	200 000 €
	Prévention et tranquillité publique (étude système de vidéoprotection, autres aménagements/équipements de sécurité, radars...)	126 850 €

Ressources internes	Etudes/maîtrise d'œuvre et autres diagnostics multi enjeux dans le cadre de projets futurs	50 000 €
	Travaux de performance énergétique/maîtrise des consommations de fluides et d'énergie (en complément des changements de CTA et de chaufferies vus plus haut, enveloppe de performance énergétique, menuiseries extérieures restaurant de l'Erdurière, autres remplacements de menuiseries ...)	191 500 €
	Travaux de sécurité et de mise en conformité (enveloppe sécurité tous sites, contrôles d'accès...)	120 000 €
	Travaux confortatifs et d'amélioration fonctionnelle (travaux de peinture/aménagement multisites, changement des stores, ...)	325 700 €
	Systèmes d'information - infrastructure informatique, applications et équipements des services – sécurité réseau	429 000 €
	Renouvellement des matériels/mobiliers administratifs et techniques	150 000 €
Relations usagers	Espace France Service – construction	450 000 €
	Matériels/mobiliers d'information des usagers et développement site internet	3 000 €

2.2.2.3 Remboursement et évolution de la dette

La prévision de remboursement en capital de la dette s'établit à **850 000 euros** pour l'année 2025. Ce montant est en légère augmentation par rapport à 2024 (+ 52 000 euros soit + 6,5%), en raison de l'hypothèse de souscription d'un nouvel emprunt au cours de l'année 2025.

L'encours de la dette est de **4 594 101,17 euros au 1^{er} janvier 2025**. Le montant moyen par habitant au 1^{er} janvier 2025 s'élève à 199 euros.

L'encours de la dette est anticipé à fin 2025 à 6,75 millions d'euros.

La capacité de désendettement au 1^{er} janvier 2025 sera fonction des résultats du compte administratif 2024, mais devrait être proche de 3 années, ce qui reste largement en-dessous des seuils d'alerte.

2.2.2.4 Décomposition des emprunts de la collectivité :

Année emprunt	Libellé de l'emprunt	Organisme prêteur	Capital initial	Capital restant dû au 31/12/2024	Taux fixe	Année d'extinction
2011	Programme d'investissements 2011	Crédit Mutuel	4 805 564,22	1 038 066,39	4,46%	2027
2017	PAF Habitat NM Acquisition,8 Bd des Martyrs de la Résistance	Nantes Métropole	213 353,55	64 006,03	0%	2028
2017	Groupe scolaire ZAC ouest centre-ville	Crédit Mutuel	2 500 000,00	1 430 400,63	1,20%	2033
2022	Investissements 2021/2022 – Multi accueil Chabossière et halle de tennis	La Banque Postale	2 500 000,00	2 061 628,12	0,72%	2037
TOTAL				4 594 101,17		